



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Préfet*

Lyon, le 12 juillet 2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 111-5 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis conforme à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, la délibération motivée du 21 juin 2021 prise en application de l'article L. 111-4 du code de l'urbanisme pour l'extension d'un atelier de menuiserie-charpente appartenant à la SCI Les Vignes situé en discontinuité de l'urbanisation de la commune de Deux-Grosnes.

Considérant que le projet est sans impact sur la zone agricole ;

Considérant que la construction de cette extension qui sera réalisée avant l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal du Haut Beaujolais arrêté va conduire à offrir de nouvelles possibilités d'extension de la construction existante à l'issue de son approbation ce qui n'est pas souhaitable dans un souci de limitation des constructions en zone agricoles ;

Considérant de ces faits que les projets futurs pourraient porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

À ce titre, la CDPENAF du Rhône s'est réunie le 12 juillet 2021 et s'est prononcée sur la délibération motivée du 21 juin 2021.

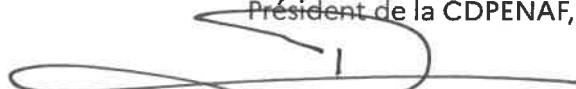
**Au regard des éléments présentés, la commission a émis un avis conforme favorable sur la délibération motivée du 21 juin 2021 visant à autoriser la construction d'une extension à un atelier de menuiserie-charpente situé en discontinuité de l'urbanisation de votre commune.**

La CDPENAF a également souhaité vous inciter à supprimer les possibilités d'extensions des constructions admises sur ce terrain par le règlement du plan local d'urbanisme intercommunal du Haut Beaujolais tel qu'arrêté. Et pour cela de porter au registre de l'enquête publique en cours le présent avis.

Monsieur le Maire de Deux-Grosnes  
Mairie de Deux-Grosnes  
Rue de L Hôtel de ville  
69860 Deux-Grosnes

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Maire, l'expression de ma consid ration la plus distingu e.

Pour le Pr fet,  
Le sous-pr fet en charge du Rh ne-Sud,  
Pr sident de la CDPENAF,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Beno t ROCHAS